



CLUB ATHLETIQUE AUBERGENVILLE

REGLEMENT de la course à pied

« La 39^{ème} Foulée d'Aubergenville »

Dimanche 30 mars 2025

Art 1. PRESENTATION

Le Club Athlétique d'Aubergenville organise, le dimanche 30 mars 2025, la course à pied « **La 39^{ème} Foulée d'Aubergenville** »

Le parcours de 10 km est constitué de 2 boucles de 5 km avec marquage de tous les kilomètres.

Une boucle pour le 5km.

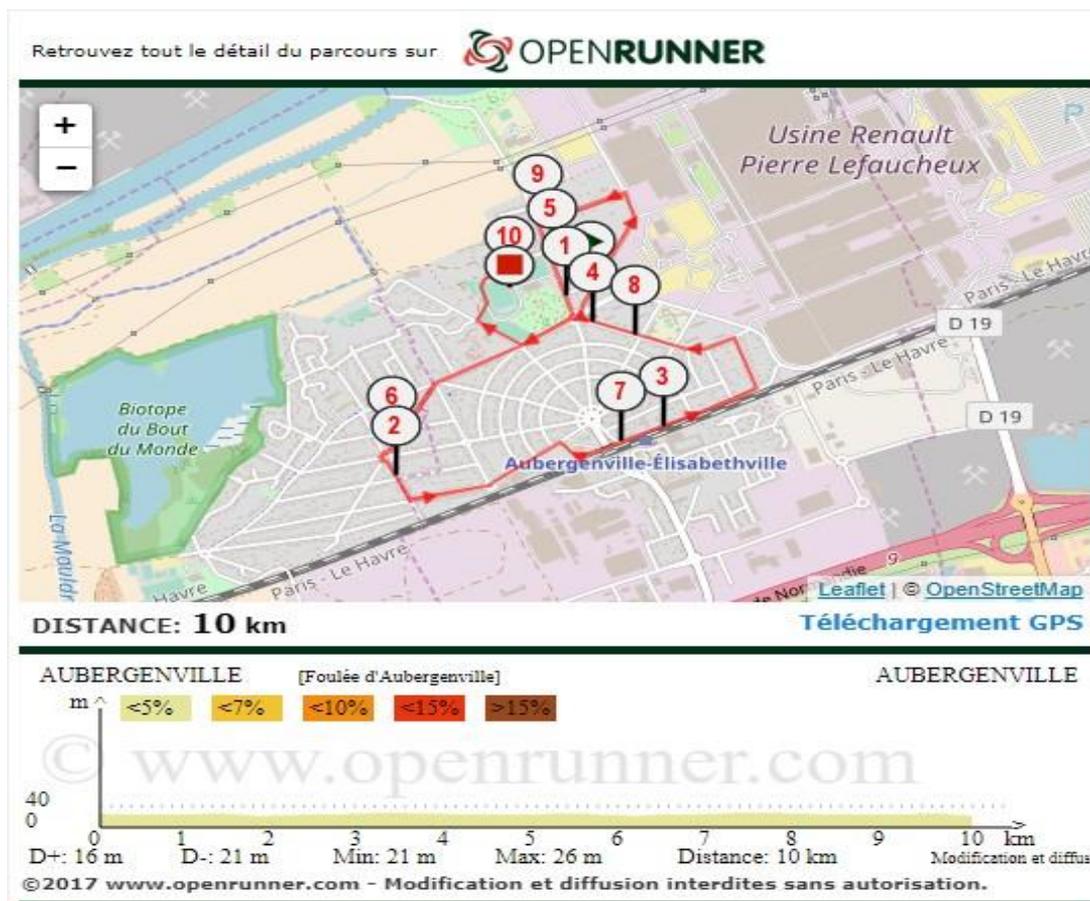
« **La 39^{ème} Foulée d'Aubergenville** » est un 10 km et 5km qualificatifs aux Championnats de France et inscrit au challenge des Yvelines.

Circuit rapide avec mesurage officiel FFA.

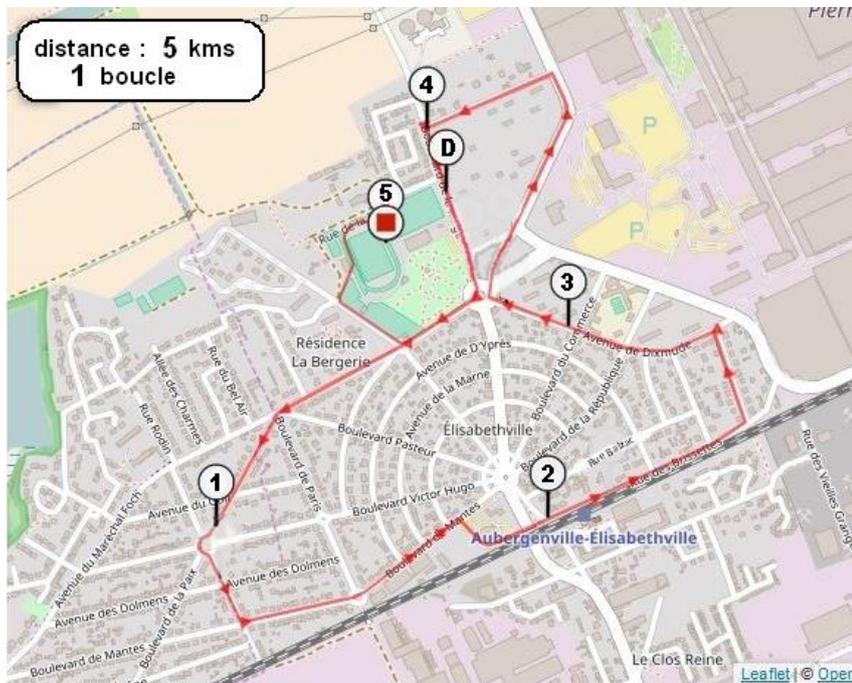
Parcours aux normes IAAF permettant l'homologation des performances.

Dénivelé négatif inférieur à 1m/Km.

Plan du 10km :



Plan du 5km :



Art 2. LES COURSES

9H00 : 5 km , à partir de minimes

10H00 : 10 km – Course des cadets, juniors, espoirs, seniors et vétérans (femmes et hommes)

12H00 : 1,1 Km Course des poussins – poussines

12H15 : 2,1 km – Course des benjamins et minimes (filles et garçons)

Pour le 10 km, le temps imparti aux coureurs pour boucler le premier tour est limité à 1h00. Passé ce délai, tout coureur sera mis hors course, le dossard lui sera retiré et il ne sera plus sous la responsabilité de l'organisation.

Art 3. CONDITIONS OBLIGATOIRES POUR PARTICIPER

Les épreuves de 5 Km et 10 Km sont ouvertes aux licenciés et aux non licenciés sous certaines conditions.

Les licenciés doivent être titulaires d'une licence d'Athlétisme (compétition, santé loisir running ou pass'running) 2024/2025.

Les non licenciés devront télécharger leur numéro de PPS sur le site des inscriptions (PPS valide bien sûr donc validé moins de 3 mois avant la compétition sur le site [PPS athle](#)).

Pour les mineurs, une autorisation parentale doit être remplie et signée par les parents.

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif.



CLUB ATHLETIQUE AUBERGENVILLE



Art 4. INSCRIPTION et DOSSARDS

Chaque participant aux 10 km, 5 km et courses enfant doit acquitter un droit d'inscription.

Des SAS sont prévus pour le 10km et le 5km.

10 km :

SAS Elite : - 32' (100 dossards)

SAS préférentiel : - 35' hommes / - 38 ' femmes (230 dossards)

SAS performance : - 38' hommes / - 40' femmes (230 dossards)

5 km :

SAS Elite : - 16'30 " (20 dossards)

SAS préférentiel : - 18' pour les hommes / - 19' pour les femmes (35 dossards)

La demande de SAS est à faire lors de l'inscription en ligne. La demande sera validée ou non par les organisateurs, sur présentation d'un justificatif de performance de moins de 2 ans, à télécharger sur le site de protiming au moment de l'inscription. Aucun SAS ne sera accordé le jour de la course. Quand les SAS sont complets, les coureurs se retrouvent en SAS grand public.

Modalités pour le 10 km, 5 km

Inscriptions **UNIQUEMENT** en ligne sur : www.protiming.fr - Clôture des inscriptions en ligne : Mercredi 26 mars 2025 à 23h59.

Prix des inscriptions :

10km : 16 euros pour les licenciés FFA, 18 euros pour les non-licenciés (auxquels il faut rajouter les frais de traitement)

5 km : 12 euros pour les licenciés FFA, 14 euros pour les non-licenciés (auxquels il faut rajouter les frais de traitement)

Courses jeunes (PO / BE/ MI) : 3 euros

Modalités pour les courses jeunes :

Inscriptions :

1. Inscription en ligne sur : www.protiming.fr - Clôture des inscriptions en ligne : Mercredi 26 mars 2025 à 23h59
2. Inscription sur place : s'acquitter d'un droit d'inscription de 3 euros en espèces et remplir une autorisation parentale pour les mineurs

Clôture des inscriptions : 11h30 pour les poussines – poussins

Clôture des inscriptions : 11h30 pour les benjamins et minimes filles et garçons



CLUB ATHLETIQUE AUBERGENVILLE



Art 5. DEPART ET ARRIVEE

Départ : pour le 10km et les courses enfants, Boulevard ALBERT 1^{er}
pour le 5km, Boulevard Louis Renault

Arrivée pour toutes les courses : Stade Alain MIMOUN

Art 6. REMISE DES DOSSARDS

Le jour de la course à partir de 07h30 au gymnase du stade Alain Mimoun – AUBERGENVILLE.
Pour retirer son dossard, **le coureur devra obligatoirement présenter une pièce d'identité.**
Prévoir 4 épingles.

Art 7. ACCES

Par route : accès par l'Autoroute A13 - Sortie n°9 Flins-Aubergenville - Accès fléché.

Parking gratuit : près du stade Alain Mimoun quartier d'Elisabethville.

Par transport en commun : Gare d'Aubergenville (Ligne J -St Lazare - Mantes la Jolie) à 500m du départ.

Art 8. CHRONOMETRIE

Chronométrage électronique à puce collée sur le dossard.

Art 9. POSTE DE RAVITAILLEMENT

Un poste de ravitaillement sera installé au 5^{ème} kilomètre (eau et sucre) ainsi qu'à l'arrivée.

Art 10. DOUCHES

Des douches seront disponibles au gymnase

Art 11. RECOMPENSES

Remise des prix après chaque course.

Pour le 10 KM :

Primes non cumulables et présence podium obligatoire

Prime de 500 € pour le record homme (28"34) et femme (32"15).

Scratch Homme : 1er : 300 € 2ème : 200 € 3ème : 150 € 4ème : 120 € 5ème : 100 €

Scratch Femme : 1ère : 300 € 2ème : 200 € 3ème : 150 € 4ème : 120 € 5ème : 100 €

Master Homme et Master Femme : 1er : 120 € 2ème : 80 € 3ème : 60 €

CLUB ATHLETIQUE AUBERGENVILLE



CLUB ATHLETIQUE AUBERGENVILLE



200 € et une coupe à la 1ère équipe Hommes (sur 4 athlètes du même club)

150 € et une coupe à la 1ère équipe Femmes (sur 3 athlètes du même club)

Un challenge du nombre

Coupe aux 5 premiers au scratch Hommes / Femmes

Coupe aux 3 premiers cadets Fille / Garçon

Pour le 5 KM :

Coupe aux 3 premiers scratch Hommes/femmes.

Coupe aux 3 premiers minimes fille/garçon

Art 12. RESULTATS

Les résultats complets seront affichés à l'arrivée de la course.

Ils seront consultables sur les sites <https://www.c2a-athletisme.com/> et <https://protiming.fr/>

Art 13. ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une assurance à responsabilité civile.

Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer individuellement.

Art 14. ACCOMPAGNATEUR

Tout accompagnateur, notamment à pied, à bicyclette, en trottinette ou en roller, est interdit sous peine de disqualification de l'athlète.

Art 15. INAPTITUDE

Les services médicaux d'urgence et l'organisation seront habilités à mettre hors de course tout concurrent(e) paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Art 16. SECURITE/SURETE

Elle est assurée par : Police Municipale, 1 Médecin, Secouristes et Signaleurs.

**EN APPLICATION DU PLAN VIGIPIRATE, DES MESURES DE SECURITE POURRONT ETRE APPLIQUEES
POUVANT ENTRAINER DES CONTRAINTES SUPPLEMENTAIRES.**

**Les mesures de lutte contre la propagation du virus de la Covid-19 feront l'objet de mesures
spécifiques prenant en compte les recommandations de la FFA et Préfecture à la date de l'épreuve.**

Art 17. ANNULATION DE LA COURSE

CLUB ATHLETIQUE AUBERGENVILLE



CLUB ATHLETIQUE AUBERGENVILLE



En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, l'association se réserve le droit d'annuler la course à pied sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 18. ABANDON DE COURSE

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et remettre son dossard pucé à toute personne de l'organisation sur le parcours.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art 19. ACCEPTATION REGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

Art 20. DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent reconnaît et accepte que par le seul fait de son inscription, il s'engage à se soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement de la course à pied : « La 39^{ème} foulée d'Aubergenville ».

Il autorise les organisateurs de cette course, ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art 21. C.N.I.L

Conformément à la loi informatique et libertés, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. Sauf opposition de leur part, leurs coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs.

Art 22. RENSEIGNEMENTS

Sur le site du Club : <https://www.c2a-athletisme.com/>

Par mail : C2AGALLET@FREE.FR

Par téléphone : 06.73.59.40.53